



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 5 octobre 2020 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents en personne les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Lise Larochelle et Josiane Perron.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Absences : aucune absence

Est également présente en personne Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2020-10-529

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020
5. Première période de questions du public
6. Autorisation des comptes
7. Rapport des comités
 - a. Mairie
 - b. Régie incendie
 - c. Loisirs
 - d. Environnement
 - e. Trans-Appel
 - f. Urbanisme
8. Résolution pour services d'ingénierie FQM
9. Résolution pour formation sur la gestion des actifs municipaux FQM
10. RIRL an 2 travaux rang 10, demande de paiement no 1 Sintra
11. Travaux conjoints rang 9, autorisation de paiement de la facture de Eurovia
12. Travaux de pavage rue Patrice, demande de paiement no 1 Eurovia

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

13. Résolution pour déneigement du chemin Laplante et du réservoir d'eau sur Goshen
14. Rue de l'Érablière-dépôt du rapport complémentaire du 30 septembre
15. Contrat de fourniture de luminaires de rues au Del avec services connexes
16. Contrat plans et devis RIRL an 3 travaux rang 11



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

HYGIÈNE DU MILIEU

17. Travaux d'aqueduc rang-10 et route 249 – autorisation pour finaliser les travaux de télémétrie
18. Chemin Marcotte-fosses septiques
19. Résolution pour la signature d'une entente pour la fourniture en eau ferme Son'y inc.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – août
21. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
22. Avis de motion règlement 2020-06 modifiant le règlement 2004-9 sur les permis et certificats
23. Avis de motion règlement 2020-05 modifiant le règlement de zonage pour ajouter une zone à même la zone R-7

LOISIRS ET CULTURE

24. Don pour les paniers de Noël des Chevaliers de Colomb
25. Éclairage au Del pour le parc du rang 10

AUTRES

26. Affaires nouvelles et suivi
 - a. Autorisation honoraires professionnels pour un estimé - travaux chemin Marcotte
27. Deuxième période de questions
28. Correspondance :
 - a. Ville de Windsor : étude de vulnérabilité de la source d'eau potable
 - b. Remerciement Gérald Mc Gee pour la pose du luminaire solaire à l'intersection de la route 143 et Grande-Ligne
29. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2020-10-530

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2020, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2020.

2020-10-531

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

5 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen est présent. Les questions posées portaient sur les sujets suivants :

Philippe Laplante : demande l'autorisation de s'adresser à la conseillère Josiane Perron pour le comité environnement. Accordé. Demande si sa suggestion concernant l'octroi de subvention pour la pose de borne électrique sous forme de tirage a été étudiée par le comité environnement. La conseillère Josiane Perron répond qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité environnement, donc la suggestion n'a pas été étudiée. Elle tentera de revenir avec une réponse pour le mois de novembre.

M. Laplante remercie pour les travaux d'asphalte dans le rang 9.

2020-10-532

6. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires nets pour la période du 15 septembre au 5 octobre 2020 représentent un total net de \$11 631.35\$.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée régulière du 5 octobre 2020

COMPTES À PAYER EN DATE DU 5 octobre 2020

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

2 octobre 2020

Liste des paiements émis (du 2020-09-15 au 2020-10-05)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000470 (A)			2020-10-06	14	VIVACO groupe coopératif	296,43 \$
202000471 (A)			2020-10-06	34	JOURNAL ACTUALITÉS - L'ÉTINCELLE	263,29 \$
202000472 (A)			2020-10-06	35	LOCATION WINDSOR INC.	140,03 \$
202000473 (A)			2020-10-06	41	MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	28 701,00 \$
202000474 (A)			2020-10-06	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	26,96 \$
202000475 (A)			2020-10-06	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	447,70 \$
202000476 (A)			2020-10-06	62	VILLE DE WINDSOR	184,19 \$
202000477 (A)			2020-10-06	109	LIGNES ELECTRIQUES F.J.S. INC	1 966,73 \$
202000478 (A)			2020-10-06	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	997,99 \$
202000479 (A)			2020-10-06	275	CONSTRUCTION DJL INC	1 569,41 \$
202000480 (A)			2020-10-06	353	RESSORT DÉZIEL INC	196,38 \$
202000481 (A)			2020-10-06	401	PUBLIFORME INC.	1 051,33 \$
202000482 (A)			2020-10-06	611	LETTREGE LW	193,16 \$
202000483 (I)	7880		2020-10-06	638	FONDS D'INFORMATION SURLE TERRITOIRE	30,00 \$
202000484 (A)			2020-10-06	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	178,79 \$
202000493 (A)			2020-10-06	789	ÉNERGIE SONIC INC.	502,05 \$
202000485 (A)			2020-10-06	799	MARC MORIN	1 110,66 \$
202000486 (A)			2020-10-06	1005	AVIZO EXPERTS-CONSEILS	1 092,26 \$
202000487 (A)			2020-10-06	1233	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION	68 009,18 \$
202000488 (A)			2020-10-06	1328	LES JEUX 1000 PATTES INC.	16 746,11 \$
202000489 (A)			2020-10-06	1345	THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR SENCRL	1 041,40 \$
202000490 (A)			2020-10-06	1355	EUROFINS ENVIRONEX	205,81 \$
202000491 (A)			2020-10-06	1360	ADN COMMUNICATION	859,44 \$
202000492 (A)			2020-10-06	1363	DÉFI POLYTECK	126,47 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 125 936,77 \$

Total des paiements 125 936,77 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 125 906,77 \$

Total des dépôts direct 30,00 \$

125 936,77 \$

INCOMPRESSIBLES DU MOIS ET FACTURES AUTORISÉES D'AVANCE

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

2 octobre 2020

Liste des paiements émis (du 2020-09-15 au 2020-10-05)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000447 (C)			2020-09-17	1233	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION	39 144,95 \$
202000448 (C)			2020-09-17	1150	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE WINDSOR	1 600,00 \$
202000449 (I)	7877		2020-09-17	1361	COOPÉRATIVE VAL HORIZON	500,00 \$
202000452 (C)			2020-09-17	45	PRAXAIR CANADA INC	454,60 \$
202000453 (C)			2020-09-17	723	AXION	167,89 \$
202000454 (C)			2020-09-17	964	TELUS	45,99 \$
202000457 (C)			2020-09-30	67	MINISTRE DU REVENU	4 801,95 \$
202000458 (I)			2020-09-30	745	FIDUCIE DESJARDINS	941,02 \$
202000459 (C)			2020-09-30	8	Retraite QUÉBEC	543,29 \$
202000460 (C)			2020-09-30	68	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 803,86 \$
202000461 (I)	7878		2020-09-30	1362	DICOM FRET	320,07 \$
202000462 (C)			2020-09-30	28	HYDRO-QUEBEC	290,14 \$
202000463 (C)			2020-09-30	28	HYDRO-QUEBEC	27,88 \$
202000464 (C)			2020-09-30	28	HYDRO-QUEBEC	205,44 \$
202000465 (C)			2020-09-30	28	HYDRO-QUEBEC	516,19 \$
202000466 (C)			2020-09-30	28	HYDRO-QUEBEC	66,13 \$
202000469 (I)			2020-10-02	885	PITNEY WORKS	224,03 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 51 653,43 \$

Total des paiements 51 653,43 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 820,07 \$

Total des dépôts direct 50 833,36 \$

51 653,43 \$



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

8. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS :

a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Les travaux d'asphalte dans le rang 9 conjointement avec Saint-Claude sont complétés, soient les approches du pont et du rang 9.
- Les travaux d'asphalte sur la rue Patrice sont complétés.
- Les travaux d'asphalte et de rechargement sur le rang 10 sont complétés, il manquait le pavage d'une entrée qui a été réalisé aujourd'hui.
- Les travaux pour l'aqueduc du rang 10 et route 249 sont presque complétés. Les travaux pour finaliser la télémétrie auront lieu prochainement.
- Les travaux de raccordement du parc à l'aqueduc seront finalisés le 15 octobre.
- Le maire demande d'informer les citoyens par le biais du bulletin municipal qu'il est de la responsabilité du propriétaire de protéger son installation de boîte aux lettres en vue de la période hivernale.

b) Régie des incendies : pas de réunion

c) Loisirs : Les modules de jeu sont arrivés, ils sont présentement en montage dans le parc du rang 10 et bientôt dans le parc Saint-Antoine.

d) environnement : pas eu de rencontre.

e) Trans-Appel : Le contrat de service de transport pour les années 2021-2026 a été octroyé à Transport Carignan. Suite au départ d'une employée nouvellement engagée et à la retraite d'une employée de longue date, et compte-tenu du ralentissement des activités, le personnel est présentement réduit. Préparation du budget en cours.

f) Urbanisme : le prochain CCU aura lieu le 15 octobre. Il n'y a pas eu de CCU en septembre.

2020-10-533

8. RÉOLUTION CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron

Appuyé par la conseillère Lise Larochelle

Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE le conseil accepte de payer l'équivalent de 15 heures de services d'ingénierie par année, que le service soit utilisé ou non.

QUE le maire Rolland Camiré et la directrice générale Marie-Céline Corbeil, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

QUE Marie-Céline Corbeil, directrice générale soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

2020-10-534 9. RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a sollicité la MRC du Val-Saint-François pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers de formation et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Val-Joli :

- Signifie à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues sur la gestion des actifs;
- S'engage à collaborer aux différentes étapes du projet (formations, symposium) prévues en 2020 et 2021.

2020-10-535 10. RIRL AN 2 TRAVAUX RANG 10 – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 SINTRA

CONSIDÉRANT QUE Sintra a présenté une demande de paiement pour le décompte progressif no. 1 pour les travaux de pavage et rechargement sur le rang 10;

CONSIDÉRANT QUE WSP qui assure la surveillance des travaux a transmis une recommandation de paiement pour le décompte progressif no. 1;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte progressif au montant de 563 017.48\$ taxes incluses.

2020-10-536 11. TRAVAUX CONJOINTS RANG 9, DEMANDE DE PAIEMENT DE LA FACTURE EUROVIA

CONSIDÉRANT QUE des travaux mitoyens au Rang 9 avec la municipalité de Saint-Claude soit le pavage des approches du pont et l'approche du rang 9 ont été réalisés par Eurovia à la satisfaction des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude a accepté que la municipalité de Val-Joli soit maître d'œuvre des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux seront répartis à 50-50%;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE Eurovia a déposé sa facture no 18001042 au montant de 68 009.18\$ taxes incluses pour ces travaux

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture 18001042 de Eurovia au montant de 68 009.18\$ taxes incluses.

DE facturer à la municipalité de Saint-Claude 50% de la facture des travaux taxes nettes soit le montant de 31 050.72\$.

2020-10-537 12. TRAVAUX DE PAVAGE RUE PATRICE, DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1

CONSIDÉRANT QUE Eurovia a présenté une demande de paiement pour le décompte progressif no. 1 pour les travaux de pavage sur la rue Patrice;

CONSIDÉRANT QUE AVIZO qui assure la surveillance des travaux a transmis une recommandation de paiement pour le décompte progressif no. 1;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 1 au 74 140.87\$ taxes incluses.

2020-10-538 13. DÉNEIGEMENT DU CHEMIN LAPLANTE ET DU RÉSERVOIR D'EAU SUR GOSHEN

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui effectuait le déneigement à l'hiver 2019-2020 a confirmé son intérêt à refaire le déneigement du chemin Laplante et du réservoir d'eau du chemin Goshen pour la saison hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite du travail réalisé en 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE 9207-1547 Québec Inc. Excavation Marcotte une soumission le 25 septembre 2020;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité

D'adjuger le contrat de déneigement pour le chemin Laplante et le réservoir d'eau chemin Goshen pour l'hiver 2020-2021 à 9207-1547 Québec Inc. Excavation Marcotte pour un total de 865 \$ taxes en sus pour le chemin Laplante et de 570 \$ taxes en sus pour le réservoir d'eau sur le chemin Goshen, le tout payable en 3 versements selon l'entente convenue entre 9207-1547 Québec Inc. Excavation Marcotte et la Municipalité de Val-Joli.

2020-10-539 14. RUE DE L'ÉRABLIÈRE – DÉPÔT DU RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE Environnement SMMC a déposé à la municipalité un second rapport complémentaire préparé par M. Richard Bernier ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport présente des recommandations pour conformer la gestion des eaux pluviales du projet ;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité

DE demander au promoteur du Développement de la rue de l'Érablière de faire réaliser les travaux requis tels que présentés dans le rapport du 30 septembre 2020 préparé par l'ingénieur Richard Bernier afin de rendre la rue de l'Érablière conforme au niveau de la gestion de ses eaux pluviales à savoir :

- Sous-bassin 3A : poser la berne manquante (chainage 0+190), poser une berne additionnelle (chainage à déterminer) et poser un bouchon avec orifice (75 mmØ) sur le ponceau d'entrée charretière du lot #1 et grillage de protection.
- Sous bassin 3B : poser la berne manquante (chainage 0+190), poser une berne additionnelle (chainage à déterminer) et poser un bouchon avec orifice (75 mmØ) sur le ponceau d'entrée charretière du lot #21 et grillage de protection.
- Sous-bassin 2D : poser un bouchon avec orifice (75 mmØ) sur le ponceau d'entrée charretière du lot et grillage de protection.
- Sous-bassin 1 : Rehausser le dessus du puisard du trop-plein de 250mmØ, poser un grillage, rehausser la digue de 450 mm en pierre 200-200 et bétonner (béton sec), poser 4 bornes en phase 2 en surplus des bornes existantes afin de combler le 22.9m3 manquant)

QUE la municipalité de Val-Joli mandate une firme pour faire surveiller les travaux.

DE lever l'interdiction de construire dès que les travaux seront réalisés et acceptés par la firme qui surveillera les travaux.

2020-10-540 15. CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 20 août 2019 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 8 septembre 2020 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité ;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Conversion de 7 luminaires 400W existants par des luminaires DEL 81W, au montant de 2 473,24 \$;
- Remplacement de 9 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 74,70 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 16 porte-fusibles simples (incluant les fusibles), au montant de 704,64 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- Remplacement de 1 porte-fusible double (incluant les fusibles), au montant de 56,90 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles doubles remplacés;
- Remplacement de 5 câblages (poteaux en bois), au montant de 207,50 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

- Remplacement de 1 câblage (poteau en métal ou béton), au montant de 107,89 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- Remplacement de 1 mise à la terre (poteau en métal ou béton), au montant de 66,40 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre remplacées;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 2 390,24 \$;
- Fourniture et installation de 89 plaquettes d'identification, au montant de 1 108,05 \$.

QUE Mme Marie-Céline Corbeil, directrice générale, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'elle soit autorisée à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme de 35 457.70\$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;

QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

2020-10-541

16. CONTRAT PLANS ET DEVIS RIRL AN 3 TRAVAUX RANG 11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite faire réaliser les plans et devis pour les travaux inscrit à l'an 3 du Plan d'intervention d'infrastructures locales (PIRRL), travaux de réfection et pavage sur le rang 11;

CONSIDÉRANT QUE WSP a déposé une soumission pour ce mandat

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat de préparer les plans et devis pour les travaux de réfection et pavage sur le rang 11 à WSP pour un montant de 2400\$ plus taxes.

DE transmettre copie de la présente résolution à la Ville de Windsor puisque une partie de ces travaux visent des parties du rang 11 lui appartenant.

2020-10-542

17. TRAVAUX D'AQUEDUC RANG 10 ET ROUTE 249 – AUTORISATION POUR FINALISER LES TRAVAUX DE TÉLÉMÉTRIE

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires pour finaliser la télémétrie du poste de suppression pour le réseau d'aqueduc sur le rang 10 et la route 249;

CONSIDÉRANT QUE Automation RL et automatisation JRT nous ont fourni des estimés pour finaliser ces travaux,

CONSIDÉRANT QUE ces estimés s'élèvent à environ 1500.00\$ avant taxes pour Automatisation JRT et 8436.00\$ avant taxes pour Automatisation R. L..

Il est proposé le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les travaux pour finaliser la télémétrie au poste de suppression.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

2020-10-543 18. CHEMIN MARCOTTE-FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli étudie présentement la possibilité de déployer un réseau d'aqueduc et égout sur le chemin Marcotte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli est dans une démarche de mises aux normes de ses installations septiques sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

DE ne pas inclure dans la démarche de mise aux normes des installations septique les propriétés situées sur le chemin Marcotte qui ont actuellement une installation septique tant que l'étude du dossier de déploiement d'aqueduc et d'égout n'aura pas été complété par la municipalité et présenté pour acceptation aux résidents du chemin Marcotte.

2020-10-544 19. RÉOLUTION POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LA FOURNITURE EN EAU FERME SON'Y INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli et les propriétaires de la ferme Son'y inc. se sont entendus pour les modalités d'une entente pour la fourniture en eau potable telles que définies à la résolution 2020-09-526.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la signature d'une entente pour la fourniture en eau de la ferme Son'y inc.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs à cette entente.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20 COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE – AOÛT 2020

- Émission de permis
- Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- Dossier CPTAQ
- Dossier égout aqueduc Rang 10 et route 249, remise de documents et émissions de permis de branchement
 - 9 permis de branchement ont été délivrés au courant du mois d'août 2020
- Assistance direction pour suivi dossier
- Début de procédures pour mise aux normes des installations septiques
 - À la suite des visites de juillet, trois propriétés ont présenté leur preuve ou ont pris la décision de se brancher au réseau municipal
 - Un total de 18 résidences auront sous peu des avis d'infraction concernant leur fosse septique
 - Sur les 18, 5 ont fait leur test de percolation.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

- Sur les 18, 3 ont obtenus un permis par le passé pour une installation septiques sans faire les travaux
- Avis d'infraction

Permis août	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2019	0	10	87000	0	0
2020	0	16	174400	1	0

2020-10-545

21. ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle
Appuyé par la conseillère Josiane Perron



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

2020-10-546

22. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2020-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-9 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le conseiller Gilles Perron donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 2004-9 sur les permis et certificats dans le but :

- De de corriger le règlement 2019-13 concernant la nécessité d'obtenir un permis de branchement à l'aqueduc.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

2020-10-547

23. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2020-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-6 POUR AJOUTER UNE ZONE À MÊME LA ZONE R-10

Le conseiller Sylvain Côté donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2004-6 dans le but :

- De créer la zone R-12 à même une partie de la zone R-7 (lots 6268801, 6268797, 6268798, 6264536 et 6264537).

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

LOISIRS ET CULTURE

2020-10-548 24. DON POUR LES PANIERS DE NOËL DES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite soutenir la campagne pour les paniers de Noël des Chevaliers de Colomb

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

DE verser un don de 100\$ à la campagne des paniers de Noël des Chevaliers de Colomb.

2020-10-549 25. ÉCLAIRAGE AU DEL POUR LE PARC DU RANG 10

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite finaliser la conversion d'éclairage au Del sur son territoire

CONSIDÉRANT QUE DH éclairage inc. a proposé un projet de conversion au DEL de l'éclairage des aires de jeux et des plateaux sportifs du parc du rang 10.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficierait ainsi d'une subvention d'Hydro Québec pour la fourniture des luminaires et que DH Éclairage déduira le montant de subvention directement des factures et effectuera les démarches elle-même auprès d'Hydro-Québec en tant qu'agrégateur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devrait déboursier uniquement le prix d'installation et de la nacelle pour l'installation des luminaires;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés en 2021 et qu'une économie est possible en jumelant nos travaux avec ceux d'autres municipalités au niveau de la location de nacelle;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de fourniture et installation des luminaires DEL au parc du rang 10 à DH Éclairage Inc.

DE demander à DH Éclairage inc de jumeler si possible nos travaux avec ceux d'autres municipalités afin d'économiser sur la location de la nacelle;

DE prévoir un budget d'environ 7 000.00\$ pour ces travaux.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs à ce contrat.

26. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2020-10-550 26.a MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN ESTIMÉ - INFRASTRUCTURES CHEMIN MARCOTTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite faire réaliser un estimé concernant l'ajout d'infrastructures d'égout et d'aqueduc sur le chemin Marcotte

CONSIDÉRANT QUE WSP a déposé une soumission pour ce mandat

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gilles Perron



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 5 octobre 2020

Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat de préparer un estimé pour l'ajout d'infrastructures d'égout et aqueduc sur le chemin Marcotte à WSP pour un montant de 1600\$ plus taxes.

27 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Philippe Laplante soumet au conseil son impatience quant aux délais pour la desserte en internet haute vitesse sur le territoire de Val-Joli. M. Camiré répond que la dernière correspondance faisait mention du printemps 2021 au lieu de l'été 2020 tel qu'initialement promis.

28. CORRESPONDANCE

- a. Ville de Windsor : étude de vulnérabilité de la source d'eau potable)
- b. Remerciement Gérald MC Gee pour la pose du luminaire solaire à l'intersection de la route 143 et Grande-Ligne

2020-10-551

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 43. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire

